

Le travail de l'Alliance internationale des femmes

Autor(en): **Grobet-Secrétan, Pearl**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 46

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le travail de l'Alliance internationale des femmes

C'EST AUSSI NOTRE AFFAIRE

Logement, alimentation, énergie, lutte contre la misère

Le travail de l'Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales — est poursuivi par cinq commissions permanentes : égalité des droits civiques et politiques ; égalité des droits à l'éducation ; égalité des droits économiques ; égalité de la morale et compréhension internationale.

Aux congrès, la présidente de chaque commission présente une série de résolutions, élaborées sur la base de questionnaires envoyés aux sociétés nationales affiliées ou proposées directement par ces affiliées. Les résolutions sont discutées en commission et en séance plénière avant d'être soumises aux voix. Voici les résolutions votées au Congrès de Trieste au sujet des droits civils et politiques de la femme.

1. Egalité des droits civils et politiques

1. Obtenir que le nombre des femmes dans les parlements et conseils locaux, dans les gouvernements tendent à devenir proportionnel au nombre de femmes dans le pays, par les moyens suivants :

a) organisation de l'instruction civique, à tous les degrés de l'enseignement, pour les deux sexes, afin de rendre hommes et femmes conscients de leur responsabilité de citoyens.

b) action auprès de la presse, de la radio et de la télévision, dans ce même but.

c) organisation dans les villes et à la campagne de réunions, de conférences, suivies de discussions, en vue de montrer aux femmes leur responsabilité civique, sous toutes ses formes.

d) organisation dans toutes les sections des associations de l'AIF de cours d'études pratiques en matière politique, afin d'encourager les femmes dans tous les pays à présenter leur candidature au parlement et dans les comités locaux.

e) faire campagne pour obtenir que l'ONU adopte une convention en vertu de laquelle chaque pays s'engagerait à organiser l'enseignement des responsabilités civiques qui incombent à tous les citoyens.

f) dans le but de parvenir à ce que la mère de famille se livrant à un travail rémunéré, n'accomplisse plus une double journée de travail, et par conséquent puisse disposer du temps nécessaire à la vie politique et sociale, obtenir :

i) que l'éducation ménagère et la puériculture soient enseignées aux deux sexes, à tous les degrés de l'enseignement.

ii) la modernisation de l'organisation ménagère et du logement.

iii) le développement des crèches, jardins d'enfants, colonies de vacances, hôpitaux pour enfants ; la généralisation du repas de midi près de l'école, l'adoption de la journée de travail continu.

4. Le suffrage féminin

Regrette vivement qu'il existe encore des pays où les pleins droits politiques ne sont toujours pas reconnus aux femmes, d'autres pays où elles ne peuvent pas voter, et encore d'autres où leurs droits sont limités.

Insiste auprès de la Commission de la condition de la femme pour qu'elle intensifie ses efforts à cet égard, et :

Demande aux sociétés affiliées dans les pays en question d'insister auprès de leur gouvernement pour qu'il prenne les mesures appropriées pour abolir ces discriminations à l'égard des femmes.

5. Participation des femmes dans les gouvernements

Est de l'avis que la participation des femmes aux autorités locales en tant qu'éluës ou fonctionnaires, leur fournit une expérience de premier ordre et les prépare à une candidature parlementaire.

Demande à celles de ses affiliées qui sont établies dans des pays où fonctionne le système des gouvernements locaux, d'encourager cette participation.

6. Commissions nationales de la condition de la femme

Prenant note de la résolution adoptée par l'ECOSOC, sur la recommandation de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, demandant que les gouvernements établissent des commissions nationales de la condition de la femme.

Approuve la création de telles commissions nationales, ainsi que le principe d'y faire siéger des hommes et des femmes éminents.

Demande à ses sociétés affiliées de promouvoir dans leur pays, la création de commissions nationales de la condition de la femme, composées d'hommes et de femmes bien informés, choisis parmi les membres du gouvernement et des organisations non gouvernementales, propose que ces commissions étudient, et fassent des recommandations pour améliorer la condition de la femme dans les domaines suivants : droits civils et politiques, emploi gouvernemental et privé, législation protectrice, assurances sociales et imposition fiscale.

7. Imposition fiscale

Notant que le système de l'imposition conjointe des époux, empêche souvent une femme de chercher un emploi rémunéré.

Demande à ses sociétés affiliées de prendre des mesures dans leur pays afin d'obtenir la modification nécessaire de leur législation fiscale et afin d'obtenir l'imposition séparée des époux.

Ces résolutions sont envoyées après le Congrès aux associations nationales. C'est leur tâche, pendant les trois années à venir, de travailler dans leur pays pour l'obtention des droits en question, par les moyens proposés. En Suisse, cette tâche est la responsabilité de l'Association suisse pour le suffrage féminin. En lisant les résolutions, on voit qu'il y a du pain sur la planche !

Si la formation de propositions de lois in-

combe à des commissions de spécialistes il y a, dans ces résolutions, nombre de réalisations à viser dans chaque communauté. Nos groupements féminins devraient, par exemple :

— Etudier, sur le plan local, nos programmes scolaires ; regarder de quelle manière est faite l'instruction civique. Explique-t-on aux jeunes, filles et garçons, que la démocratie repose sur la participation active de tous les citoyens ? Donne-t-on aux élèves la possibilité de pratiquer le civisme à l'école, en leur confiant des responsabilités, en les invitant à participer de manière active aux discussions et aux décisions concernant la vie scolaire ?

— Voir si des femmes siègent dans les commissions scolaires.

— Rendre attentives les femmes au fait qu'il ne faut pas avoir peur de solliciter un siège aux commissions, non pas pour essayer d'y faire mieux que les hommes, mais de faire valoir le point de vue féminin, qui n'est pas opposé à celui des hommes, mais autre et complémentaire.

— Inviter des spécialistes — juristes ou syndicalistes, par exemple — pour informer leurs membres de l'inégalité de la femme devant la loi ou des discriminations qui pèsent sur elle dans le travail.

La femme suisse ignore trop souvent tout de ces questions. La meilleure méthode pour la réveiller et lui faire comprendre l'importance du suffrage et de l'éligibilité est de lui faire la démonstration de ces injustices. Pour les réparer, et pour amener notre pays à une véritable démocratie, il faut que la femme puisse faire entendre sa voix dans les commissions et les parlements où sont discutés les lois et formulées les politiques qui régissent notre vie.

Pearl Grobet-Secrétan

Activité de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Après l'interruption de l'été, le comité n'a pas manqué de sujets à examiner lors de sa séance du début d'octobre.

Le rapport de la présidente a fait voir nettement que pour elle et ses collaboratrices les plus proches — le bureau et le secrétaire — le travail ne s'était guère interrompu.

Le rapport de notre déléguée à une semaine d'information à Berlin nous a remplies d'admiration, nous autres Suissesses bien protégées, pour le courage et l'humour de ces « insulaires ».

La session du comité exécutif du Conseil international des femmes à Interlaken, qui a donné beaucoup de travail au secrétariat, s'est déroulée d'une manière très satisfaisante pour la Suisse. On a pu voir par le rapport de Mme Rittmeyer combien les relations internationales sont enrichissantes pour les femmes suisses ; de ces rencontres peuvent naître des tâches nouvelles pour l'A.S.F.

Le comité a préparé l'ordre du jour très varié de la conférence des présidentes qui aura lieu en novembre. On prépare aussi l'assemblée des déléguées de 1965 qui aura lieu à Saint-Gall.

Des améliorations ont pu être apportées dans les locaux du secrétariat. Non seulement les secrétaires disposeront de plus de place et d'une meilleure répartition des bureaux, mais notre bibliothèque sera beaucoup plus facilement accessible à ses visiteuses et visiteurs.

Matériel de guerre, taxes radio et TV

Une lettre a été adressée au Conseil fédéral demandant que soit examinée la question de l'exportation de matériel de guerre, exprimant le vœu que des dispositions légales permettent de contrôler cette exportation. Le comité unanime estime que la Suisse ne doit pas se rendre co-responsable d'une attaque militaire en livrant du matériel de guerre.

En outre le comité a décidé d'adresser au conseiller fédéral W. Spühler une lettre le priant de ne pas donner son accord à l'impor-

Le problème du logement, celui de la nourriture, celui de la maladie, de la misère, de l'ignorance ne sont-ils pas du ressort des femmes, et celles-ci ne sont-elles pas contraintes de s'y intéresser ? Sans doute, direz-vous. Ce sont là précisément des sujets qui ont été longuement discutés au Conseil économique et social des Nations Unies, dans sa 37e session, du 13 juillet au 15 août, à Genève.

— Mais qu'avons-nous à faire dans de tels débats, protesterez-vous ? Nous ne pouvons pas aider à la solution de ces vastes problèmes.

— Comment ? N'est-il pas intéressant pour vous qu'on projette la création d'un Centre d'information de l'habitation pour que les pays puissent s'entraider, créer mieux et plus vite des logements (on en manque presque partout dans le monde, à cause de l'augmentation de la population) ? N'est-il pas intéressant pour vous de savoir qu'on demande au secrétaire des Nations Unies de peser de tout le poids de son autorité pour que les méthodes de dessalination de l'eau de mer soient poussées aussi rapidement que possible ?

— Pourquoi ? — Parce que dès qu'on pourra dessaler l'eau de mer, à très bon marché, pour irriguer des rivages aujourd'hui stériles, on disposera d'immenses surfaces cultivables et on pourra peut-être parvenir à donner à manger, à leur faim, aux habitants du globe qui souffrent de la disette. Ce qui rend coûteuse la dessalination, c'est qu'elle absorbe beaucoup d'énergie, des combustibles chers. Si l'on pouvait utiliser à d'autres fins des énergies qu'aujourd-

d'hui nous laissons perdre, cela avancerait la solution du problème. Le Conseil économique et social s'est donc préoccupé de pousser les études concernant l'utilisation de l'énergie des vents qui soufflent, de l'énergie solaire. On peut aussi utiliser la chaleur terrestre, elle nous paraît minime, mais certains procédés permettent de la recueillir et de l'employer, notamment pour le chauffage des maisons. Il est, vous le voyez, extrêmement nécessaire que les hommes apprennent à se servir des ressources que la terre nous fournit, et cela sans frais prohibitifs. C'est à cette recherche que se dépensent des savants et il appartient aux Nations Unies de les encourager, de les stimuler pour que les découvertes dont l'humanité a un urgent besoin puissent être mises à profit le plus vite possible.

— Evidemment, si on le prend ainsi, on ne peut rester indifférent.

— Le Conseil économique et social s'est aussi occupé de la lutte contre la maladie — dont l'OMS est responsable — et de la lutte contre l'ignorance, confiée à l'Unesco. Parmi les vingt-cinq points à l'ordre du jour de cette session, il y en avait bien d'autres concernant les femmes, la lutte contre la discrimination raciale, contre l'intolérance religieuse, contre l'esclavage. Savez-vous que cinquante-six pays seulement, sur cent douze pays membres, ont ratifié la convention qui condamne le trafic des humains ?

— Hélas, nous n'y pouvons rien !

— Ne croyez donc pas que vous êtes impuissante à agir, à aider sur le plan mondial ! Vous avez lu, dans votre journal *Femmes suisses* du mois d'octobre, un article fort étendu vous montrant comment les organisations féminines internationales jouissent du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et vous avez constaté que les interventions féminines sont possibles. Depuis des années, les sociétés féminines ont exercé une action réelle, bienfaisante, constructive. Vous-mêmes, lectrices, ne faites-vous pas partie d'un groupement local, qui dépend d'une fédération suisse, et cette fédération suisse n'est-elle pas membre d'une vaste fédération internationale ? Ainsi, vous êtes reliée au Conseil économique et social des Nations Unies. Mais ce n'est pas tout, dans l'effort gigantesque qui est déployé à travers le monde pour améliorer la situation économique et sociale de très nombreux pays, les Nations Unies font appel aux organisations non gouvernementales — l'article de notre journal, déjà cité, vous expliquait ce que c'est — afin qu'elles apportent leur aide au moyen de leurs sections locales dans toutes les régions où l'on a besoin de personnes agissantes et dévouées. A tout moment, dans nos sociétés féminines, on lance des appels ; vous en avez reçu certainement. Vous comprendrez mieux pourquoi on vous implore, et pourquoi les besoins du monde sont l'affaire de chacun si vous suivez quelque peu le travail des organisations internationales.

Cet été, le Conseil économique et social a lancé un pressant appel pour qu'on fasse connaître ses difficultés, ses efforts constants et indispensables. Les lignes que nous vous présentons sont une réponse à cet appel.

Les féministes ne font plus peur aux hommes ?

Ouf ! Les esprits évoluent... La preuve ? Cette annonce parue dans un quotidien lausannois

MARIAGES

Féministes de 20 à 68 ans. Aucuns frais. J'ai des situations de tous genres. Messieurs avec situation, j'ai du choix. Discrétion. Ecrire sous chiffre...

Très drôle, n'est-ce pas ?

Auditrice à Vatican II

La Française, Mme Maria-Luisa Monnet, présidente du Mouvement international des milieux sociaux indépendants, est la première femme invitée à assister comme auditrice au Concile du Vatican.

HOLLANDE

Du travail pour les femmes mariées

Une grande entreprise de Hollande prépare actuellement un nouveau plan de travail pour les femmes mariées avec ou sans enfants : elles devront travailler au minimum 25 heures par semaine, mais réparties à leur gré. Elles seront payées à l'heure, recevront 15 jours de vacances payées et des congés non payés suivant les nécessités, par exemple si un membre de leur famille tombe malade. Les mères ayant des enfants en bas-âge ne sont pas admises.



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 3, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TEL. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - TEL. (039) 2 69 95